



**L'AEOC a convié les chefs de différents services cantonaux ainsi que des politiciens à une rencontre pour traiter des différentes difficultés que rencontrent les éleveurs et pour envisager l'avenir du pastoralisme dans notre canton.** Lors de la séance, les thématiques suivantes ont été abordées, à savoir la reconnaissance des chiens de protection « cantonaux » par la Confédération, les autorisations de tir du loup, le nombre de chien de protection proportionnellement aux nombres de moutons et la subvention allouée à l'aide-berger.

### **La reconnaissance des chiens de protection « cantonaux »**

En Valais, actuellement, les chiens de protection sont issus de deux filières de formation. D'un côté les chiens de protection formés par Agridea et reconnu par la Confédération et d'un autre côté les chiens de protection formés par Arcadia, association suisse pour la sauvegarde du pastoralisme, qui sont reconnus par le Canton du Valais. Cette seconde filière a été mise en place par les éleveurs valaisans en collaboration avec Arcadia mais aussi le service de l'agriculture valaisan car la Confédération ne fournissait pas suffisamment de chiens de protection. Christine Cavallera, responsable de la protection des troupeaux en Valais, a exposé le litige sur lequel se base la Confédération pour ne pas reconnaître les chiens « cantonaux » : il porte sur le test de la fidélité au troupeau et le test du comportement face à l'Homme. Justine Jacquemart, présidente d'Arcadia a expliqué que ces deux tests sont bien pris en compte mais de manière différente et qu'actuellement il y a une impasse dans les discussions avec l'OFEV. Actuellement une grande partie des chiens des éleveurs valaisans suivent la formation proposée par Arcadia qui soutient ces derniers dans le processus d'apprentissage et de sociabilisation de leur chien. Elle a pour but de donner un maximum d'outils aux éleveurs pour l'éducation de leur chien notamment en vue de la cohabitation avec les touristes. Elle propose des exercices pour enrayer les comportements indésirables et les modules pratiques sont axés sur la socialisation au maximum de stimuli différents. Cette formation est approuvée par le canton du Valais,

et les éleveurs de notre association qui ont suivi cette formation sont satisfait de leur chien.

Pour la saison d'estivage 2024, plus de la moitié des chiens qui ont travaillé sur les alpages étaient des chiens dits « cantonaux » ce qui représente plus de 10'000 moutons protégés sur le territoire valaisan et qui donne une indication du manque de chiens fédéraux ! Christine Cavallera a affirmé qu'en terme de statistique le travail des chiens et les incidents qu'ils occasionnent étaient équivalents entre les chiens formés par Agridea ou par Arcadia.

L'enjeu de cette reconnaissance au niveau fédéral est capital étant donné que les alpages protégés par ces chiens cantonaux ne sont pas considérés comme protégés et par conséquent les moutons attaqués par des loups sur ces alpages risquent de ne plus être indemnisés par la Confédération dès l'année prochaine. De plus, ces moutons prédatés ne sont pas comptabilisés pour les autorisations de tir du loup.

Marianne Maret, conseillère aux États a déposé une interpellation à Berne, la réponse est attendue pour la fin du mois de novembre. Pour Jean-Luc Addor, conseiller national, il ne faut plus tarder à interpeller directement les conseillers fédéraux notamment Albert Rösti et Guy Parmelin.

### **Les autorisations de tir du loup**

Parmi les invités fortement sollicités relevons Nicolas Bourquin, responsable du service de la chasse, qui rappelle les conditions à remplir pour qu'une demande de tir du loup soit faite avec les meilleures chances d'être acceptée et la difficulté que représente la réalisation d'un tir. Des éleveurs de la région de Val d'Illeiez s'étonnent de l'absence d'autorisation de tir pour leur secteur alors que de nombreuses bêtes ont été prédatées. Monsieur Bourquin explique que l'existence de la meute, une condition importante, ne peut pas être prouvée actuellement.

### **Six chiens de protection pour mille moutons**

Rappelons que c'est la forte pression exercée par les meutes de loup qui ont contraint les éleveurs valaisans à détenir des chiens de protection. Sans régulation du grand prédateur, la pression exercée par les meutes de loup sur les troupeaux deviendrait telle que le nombre de chiens de protection nécessaire serait ingérable. Actuellement, il est recommandé jusqu'à six chiens de protection pour un alpage de mille bêtes mais les éleveurs craignent que cette recommandation devienne une exigence. Les

conséquences de la multiplication des chiens de protection doivent être évaluées dans la charge de travail pour les bergers mais aussi dans la cohabitation avec les touristes car les montagnes valaisannes, entretenues par nos moutons, sont vivement promues notamment par Suisse Tourisme.

D'une manière globale, le vétérinaire cantonal Eric Kirchmeier constate qu'actuellement, la cohabitation entre les chiens de protection et les chiens des randonneurs se passe plutôt bien. Lorsqu'un incident impliquant un chien de protection survient, il est traité en priorité par le service conscient de la nécessité du travail des chiens de protection. Sébastien Rappaz, responsable de Valrando salue les différentes mesures mises en œuvre par les éleveurs pour sensibiliser et donner de la sécurité aux touristes circulant sur les zones protégées par des chiens de protection. Cependant, il reconnaît que dans bien des cas la rencontre entre un touriste et un chien de protection reste une mauvaise expérience pour le touriste malgré les différentes recommandations. Monsieur Kirchmeier et Monsieur Rappaz déplorent bien souvent un manque de savoir vivre et de bon sens et avouent que les enjeux dans la « répartition » du territoire dépassent leurs compétences respectives.

### **L'aide-berger subventionné**

Dans la configuration d'un troupeau de mille moutons avec trois ou quatre chiens, il est capital qu'il y ait deux personnes en permanence sur les alpages, l'un pour les moutons l'autre pour les chiens de protection, l'un pour le jour l'autre pour la nuit en cas d'attaque... La subvention allouée à l'aide-berger a été supprimée par « fonctionnement politique » et sa suppression met en péril l'estivage des bêtes, il est encore moins envisageable d'introduire plus des chiens de protection.

En conclusion, les préoccupations des éleveurs du Valais romand, représentés par le comité de l'AEOC ont été entendues par le service de la chasse, le service vétérinaire, le service du tourisme et les politiciens. L'AEOC remercie tous les intervenants et constate que la survie du pastoralisme relève de nombreuses décisions prises par des politiciens parfois très éloignés de la réalité du terrain. Depuis ces dernières années, les éleveurs ont fourni des efforts considérables pour protéger leurs troupeaux. Il serait temps que la Confédération arrête d'augmenter les exigences à tout-va et fasse preuve de bon sens notamment en reconnaissant les chiens de protection cantonaux.